

Ce service est  
entièrement gratuit  
pour les familles.

Notre coordinatrice se tient à  
votre disposition pour échanger  
sur votre situation et répondre à  
vos questions!

 07 62 20 37 49

 [iris@lesvallees.net](mailto:iris@lesvallees.net)

**L'association les Vallées** est  
une structure médico-sociale  
composée de trois dispositifs  
complémentaires:

- Un Institut Médico-Educatif (IME)
- Un Service d'Education Spécialisée  
et de Soins à Domicile (SESSAD)
- Un pôle Ressource IRIS

Le pôle ressource est soutenu  
financièrement par nos fidèles  
partenaires:



## POLE RESSOURCE

**I**ntervention en  
**R**éseau pour  
**I**nclusion des enfants  
présentant des besoins  
**S**pécifiques

**Association Les Vallées**  
**Pôle IRIS**  
27-29 rue Beaumanoir  
22100 DINAN

## A qui nous adressons-nous?

A tous les enfants entre 0 et 17 ans et présentant des besoins spécifiques



### **Vous êtes parents?**

Vous vous questionnez sur l'accompagnement et l'accueil de votre enfant au sein de son club de sport, d'une association culturelle ou au sein des différentes structures d'accueil?



**Vous êtes élu(e), animateur(rice) en centre de loisirs, club sportif et/ou culturel, professionnel(le) d'une structure d'accueil de petite enfance et jeunesse?**

Vous aimeriez accueillir au sein de votre structure tous les enfants, quels que soient leurs profils et leurs besoins, mais vous avez besoin des clés de compréhension suffisantes?

Notre équipe dédiée et experte est là pour vous **écouter**, vous **informer** et vous **guider** pour **faciliter l'accueil des enfants.**



## Notre équipe vous soutient en 3 étapes

- 1 EVALUATION**  
Nous évaluons les besoins de l'enfant et les vôtres.
- 2 CO-CONSTRUCTION**  
Nous co-construisons le projet d'accompagnement en fonction des besoins de chacun: de l'enfant, des parents et des professionnels.
- 3 ACCOMPAGNEMENT**  
Nous vous accompagnons concrètement pour adapter et favoriser l'accueil de tous les enfants: outils, ressources, sessions de sensibilisation...

Dans le cadre réglementaire (décret du 1er août 2000 et la loi 2005\*), il s'agit de penser l'accueil de l'enfant dans une dynamique partenariale en prenant en compte la singularité de chaque enfant.

\*Décret relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique et loi 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap